

# REVUE DE PRESSE

Semaine des 14 et 28 Avril 2025

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !  
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• **La République de Seine-et-Marne 14 Avril 2025 – n°8198**

> Vaux le Vicomte. En images. *Vaux le Vicomte accueille le départ du tour auto 2025.*

## EN IMAGES. **Vaux-le-Vicomte accueille le départ du Tour Auto 2025**

Mardi 8 avril, plus de deux-cents voitures se sont élancées du château de Vaux-le-Vicomte, à Maincy, pour le départ officiel du Tour Auto 2025. Retour en images.

### MAINCY

Mardi 8 avril, au petit matin, les 240 participants du Tour Auto 2025 sont partis du château de Vaux-le-Vicomte, à Maincy. Le début d'un voyage de plus de 2000 kilomètres à travers la France, terminé le 12 avril à Nice (Alpes-Maritimes).

### Voitures par dizaines

Dès 7 h, il y avait bien du

monde sur le bord des routes, et autour du château de Nicolas Fouquet. Et pour cause, les premières voitures à participer au Tour auto, « **le plus ancien rallye de France et l'un des plus prestigieux au monde** », comme l'assure son organisateur, Peter auto, approchaient pour le départ officiel de la course ne soit donné.

Il faut dire qu'il y avait

des choses à voir. De la Lancia Stratos à l'Alpine A106 en passant par la Lotus Elan 26R, la Ford Capri RS 2600 ou l'Austin Mini Cooper S 1275, la Citroën DS21 et Toyota Celica ST 1600, les modèles engagés étaient plus que variés. « **Ce n'est pas la première fois que je viens voir ce départ, c'est un moment immanquable quand on aime bien**

les voitures. Et le cadre s'y prête bien », estime Philippe, venu de la commune voisine de Montereau-sur-le-Jard.

Peu à peu, toutes sont parties, sous le crépitement des flashes des curieux venus les admirer. Direction la Côte-d'Or, et Dijon, pour la fin de cette première étape.

● Paul VARENGUIN



Chaque voiture passe, avant de partir, sur le tapis rouge, même cette Porsche. PVRSMT77



Des véhicules en tous genres participent, comme cette NSU 1200 TT de 1967. PVRSMT77



Chaque voiture part escortée par une haie d'honneur. Ici, c'est une Ferrari 275 GTB4 qui reçoit les faveurs du public. PVRSMT77



Il y avait du monde devant les grilles du château de Vaux-le-Vicomte pour assister au départ des véhicules. PVRSMT77



Le public s'est massé le long de la route pour regarder le passage des voitures. PVRSMT77



Après le départ, les voitures engagées sont passées dans la circulation, comme cette Alfa Romeo Giulia TZ de 1965. PVRSMT77



Direction Moisenay, puis Blandy-les-Tours pour les véhicules quittant Vaux-le-Vicomte. PVRSMT77



Une file ininterrompue de véhicules s'est formée dans la cour du château de Vaux-le-Vicomte. PVRSMT77

> Département. Dossier : Vers une sortie du désert médical ?

## PARTENARIAT. Ordre des médecins, Département et maires unis pour attirer les médecins

Mardi 8 avril était signée une convention tripartite entre le Département, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, et l'AMF77. Objectif : affirmer leur union pour améliorer, à terme, la couverture médicale en Seine-et-Marne.

### LA ROCHETTE

« Plus que jamais, il faut travailler ensemble ». C'est le *leitmotiv* affiché par les signataires d'une convention tripartite, paraphée mardi 8 avril à La Rochette par le conseil Départemental, le Conseil de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne, et l'Association des maires de France 77.

Objectif affiché : s'unir et mutualiser les compétences pour améliorer à terme la couverture médicale du département, mais aussi travailler tous ensemble sur les thématiques de transport et d'hébergement.

### Pourquoi ce document ?

Cette signature, fruit d'un travail de rapprochement et « d'appivoisement » de chacun des partenaires depuis de nombreux mois, affirme les liens entre le Département, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, et l'AMF 77. C'est ce qu'affiche clairement Anne Gbiorczyk, vice-présidente du conseil Départemental en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale. « C'est la concrétisation d'une envie de travailler ensemble,

pour inverser la tendance. On mutualise nos compétences », estime celle qui est aussi maire de Bailly-Romainvilliers.

Et pour cause. La Seine-et-Marne est parmi les derniers départements de France, Outre-mer compris, en termes de présence médicale (voir notre infographie ci-dessous). En dépit des efforts réalisés pour accroître la visibilité de la Seine-et-Marne, le département reste trop peu prisé des médecins cherchant à s'installer. « Nous avons créé un écosystème avec l'Agence régionale de santé (ARS), mais sur les questions d'hébergement et de transports, la compétence est territoriale », reconnaît-elle.

Et c'est justement sur ces sujets que porte la convention. « Le but est de pouvoir faciliter l'accueil des jeunes, et ce, dans de bonnes conditions. Les maires ne pouvaient pas être absents de ce sujet. Cela peut par exemple permettre de travailler à l'accessibilité des lieux de stages pour les étudiants en médecine », assure le docteur Claire Siret, la présidente de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne. Pour elle, le sujet est majeur,



Anne Gbiorczyk, Claire Siret et Guy Geoffroy ont signé la convention tripartite le 8 avril, à La Rochette. PV/RSM77

quand on connaît l'étendue du département, et l'importance de « la maîtrise de stage pour l'installation de jeunes médecins ».

Si les édiles doivent être inclus dans cette démarche, ce n'est pas pour rien. « La commune est le premier interlocuteur

des habitants préoccupés, mais elle a peu de moyens pour agir », renchérit Guy Geoffroy, président de l'AMF77, et par ailleurs maire de Combs-la-Ville. Les maires peuvent en effet apporter des solutions sur certains sujets, comme la mise à disposition de logements.

Mieux, les informations pourront circuler plus aisément entre tous les interlocuteurs, « chacun apportant ses compétences respectives », comme le souligne Claire Siret.

### Plusieurs objectifs

Le document signé repose sur

plusieurs piliers, mais un seul maître-mot : la coopération entre les différents acteurs, et la mutualisation de leurs compétences. « L'idée est aussi de montrer qu'en Seine-et-Marne, on sait accueillir, et accompagner, mais aussi que les acteurs travaillent tous ensemble », rappelle Anne Gbiorczyk.

Le renforcement de cette collaboration entre les trois signataires permettra aussi de mener une réflexion commune sur différents sujets inhérents au manque de médecins dans le département, mais également de faciliter les échanges : « Ainsi, les maires pourront faire remonter à l'AMF leurs difficultés sur le sujet, et nous pourrons parler de ce que l'on peut faire, et essayer de trouver des réponses adaptées », prévoit Guy Geoffroy.

Il l'assure, la convention est une démarche pour l'avenir. « C'est un travail pour le court, le moyen, et le long terme. On pourra avoir une dynamique de réflexion pour tirer les fils et permettre d'améliorer la situation », poursuit Guy Geoffroy.

Paul VARENGUIN

## RÉUSSITE. Ces centres de santé associatifs sont un exemple dans le département

Les centres de santé associatifs du Châtelet-en-Brie, de Moissy-Cramayel et de Saint-Mammès attirent de nombreux médecins et sont pris pour modèle en Seine-et-Marne.

### LE CHÂTELET-EN-BRIE/ MOISSY-CRAMAYEL/SAINTE-MAMMÈS

Le succès du centre de santé du Châtelet-en-Brie, inauguré en octobre 2023, ne se dément pas et est un modèle en Seine-et-Marne. Un autre s'implante selon le même concept à Moissy-Cramayel en mai 2024, puis celui de Saint-Mammès ouvre ce lundi 14 avril.

« Notre leitmotiv est d'améliorer le système de soins dans le département, souligne Roger Le Bloas, adjoint au maire à Saint-Mammès, et président de l'association Centre de santé sud 77. Avec ce projet innovant, nous pratiquons le salariat qui intéresse particulièrement les praticiens. Les lourdeurs administratives sont gérées par une équipe de secrétaires et d'assistantes



Le centre de santé de Saint-Mammès ouvre ce lundi 14 avril  
Photo transmise à RSM77

médicales, ce qui permet aux médecins de ne faire que de la médecine. »

Le centre du Châtelet-en-Brie fait le plein avec six généralistes (soit l'équivalent de quatre temps pleins), deux pneumologues, un gynécologue et un anesthésiste. Ce sont ainsi 8 000 patients qui sont suivis par leur médecin traitant, sans compter ceux qui viennent consulter pour une urgence ou d'autres raisons. Depuis novembre 2023, 50 000 consultations ont été compta-

bilisées au Châtelet-en-Brie et au centre de Moissy-Cramayel. Ce dernier, qui comprend déjà deux médecins à temps plein, va s'agrandir à l'automne prochain, avec six autres praticiens. Enfin, à Saint-Mammès, on compte quatre généralistes, un pédiatre et un gynécologue.

### Bouche à oreille

« Pour les faire venir, nous passons des annonces sur les sites autorisés, le bouche à oreille entre médecins fait le reste, explique Roger Le Bloas.

Une fois installés, ils restent, hormis un seul départ en retraite, et la plupart de nos patients sont satisfaits. »

Les centres font aussi un appel du pied aux médecins retraités qui souhaitent reprendre leur activité : « Il y a un vivier mais les assurances, les mutuelles et la location leur coûtent trop cher. On leur propose la prise en charge de tout cela. » La moitié du projet est financée par des subventions obtenues auprès de l'Agence régionale de santé, la Région, le Département et MSA. Pour le reste, l'association a fait un crédit. A noter qu'au Châtelet-en-Brie et à Moissy-Cramayel, les locaux sont prêtés par la commune.

« Je suis persuadé que ce modèle a de l'avenir, s'enthousiasme Roger Le Bloas. Des élus nous appellent et nous leur expliquons notre façon de faire. On peut y arriver ! »

Agnès GAUDICHON-BRAIK

■ Pour candidater sur Internet : [centredesantesud77@hotmail.com](mailto:centredesantesud77@hotmail.com)

### LE CLASSEMENT DES DÉSERTS MÉDICAUX PAR DÉPARTEMENT

1	PARIS (75)	888
2	HAUTES-ALPES (05)	503
3	RHÔNE (69)	463
4	ALPES-MARITIMES (06)	461
5	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	453
6	HÉRault (34)	440
96	SEINE-ET-MARNE (77)	196
97	EURE-ET-LOIR (28)	184
98	MAVENE (53)	181
99	AIN (01)	174
100	EURE (27)	165
101	MAYOTTE (976)	89

NOMBRE DE MÉDECINS POUR 100 000 HABITANTS EN 2022 - SOURCE : INSEE



> Valence en Brie. Boulangerie. *Le Fournil de Valence va renaître sous l'impulsion de l'artisan Amine Hachemi.*

VALENCE-EN-BRIE

## BOULANGERIE. **Le Fournil de Valence va renaître sous l'impulsion de l'artisan Amine Hachemi**

Fermée depuis novembre depuis 2024, la boulangerie-pâtisserie a trouvé un repreneur, Amine Hachemi. Ayant déjà fait ses preuves à Montereau-Fault-Yonne, il s'apprête à franchir une nouvelle étape.

Inaugurée en grande pompe par Valérie Pecresse la boulangerie-pâtisserie de Valence-en-Brie n'est pas restée longtemps en activité, le couple de commerçants ayant mis la clé sous la porte. Fermé depuis novembre 2024, *Le Fournil de Valence*, situé 1 rue Octave-Rousseau, s'apprête enfin à rouvrir ses portes.

À l'initiative de ce renouveau, Amine Hachemi, est un artisan boulanger-pâtissier bien connu des habitants de Montereau-Fault-Yonne, où il dirige avec succès la boulangerie *Le Blé d'or*.

### A vendre

En mars 2024, la réouverture du *Fournil de Valence* avait suscité beaucoup d'espoirs dans la commune. Le retour d'un commerce de première nécessité au cœur du village était salué par

tous. « Malheureusement, après quelques mois d'activité, les anciens gérants ont choisi une autre voie, laissant une vitrine vide et des habitants une nouvelle fois privés de leur pain quotidien », regrette le maire de la commune, Pierre Racine.

L'élu mesure l'importance de cette perte pour la vie locale : « Notre couple de boulangers a fait le choix d'une nouvelle aventure. Fort heureusement, Amine Hachemi a décidé de reprendre l'affaire pour le plus grand bonheur des habitants. C'est une excellente nouvelle pour toute notre communauté qui, si tout se passe bien, pourra très prochainement retrouver le plaisir d'acheter son pain et ses gâteaux. »

Pâtissier de formation, Amine Hachemi n'a pas pris cette décision à la légère. « Je passe souvent par Valence-en-Brie, et j'ai vu le panneau 'À vendre'. L'endroit m'a tout de suite parlé. Cela fait un an que je suis à mon compte à Montereau. La clientèle a adopté mon style et mes produits. Je me sens prêt à franchir une



La boulangerie-pâtisserie de Valence-en-Brie rouvrira en mai, avec un nouveau commerçant H.L/RSM77

nouvelle étape », confie-t-il..

### Ouverture en mai

La proximité géographique entre Montereau et Valence (à peine dix minutes de route) a aussi pesé dans la balance.

Amine Hachemi voit dans cette reprise une belle opportunité de croissance. « Je vais proposer ici les mêmes spécialités que celles qui plaisent tant à Montereau, comme les pains bio, les viennoiseries, les pâtisse-

ries traditionnelles, et aussi du snacking. Je crois sincèrement qu'on peut redonner vie à ce lieu central du village. »

Les villageois, eux, n'attendent que cela : retrouver le chemin d'un commerce chaleu-

reux, au service de tous, ancré dans le tissu local. Et cette fois, tout porte à croire que *Le Fournil de Valence* s'installera pour de bon dans le paysage du village. L'ouverture est prévue au début du mois de mai.

>Le Châtelet En Brie. Opte pour l'éclairage solaire.

# LE CHÂTELET-EN-BRIE

## OPTE POUR L'ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Soucieux de concilier performance et sobriété environnementale, la commune du Châtelet-en-Brie a fait le choix d'installer 24 mâts autonomes sur sa voie verte reliant le bourg à la zone d'activités Les Grands Champs. Une solution, portée par le SDESM, qui répond aux enjeux d'aménagement des collectivités.



Exploiter l'énergie du soleil pour assurer l'éclairage public, c'est le principe des mâts autonomes solaires. Depuis 2012, en Seine-et-Marne, le SDESM en a installé 357 et prône cette solution auprès des collectivités inscrites dans une démarche d'éco-responsabilité.

### Un éclairage autonome, intelligent et fiable

Équipés de panneaux photovoltaïques, ces mâts stockent l'énergie en journée dans des batteries, avant d'alimenter les luminaires LED dès la tombée de la nuit. Dotés de capteurs intelligents, ces dispositifs s'adaptent aux besoins des usagers grâce à un système de détection et de modulation de l'intensité lumineuse. Sur la voie verte du Châtelet-en-Brie, l'éclairage est assuré par des LED 40W et 2700K blanc chaud, tandis que le fonctionnement est piloté par des détecteurs communicants en radiofréquence de type LoRa.

Cela permet un mode veille à 20 %, avec une montée en puissance lorsqu'un piéton ou un cycliste est détecté. Cette technologie garantit un éclairage adapté, tout en réduisant les nuisances lumineuses et la consommation énergétique. L'autonomie des mâts est bien sûr garantie toute l'année, y compris en hiver lorsque les plages d'ensoleillement sont plus courtes. Ces nouveaux points lumineux ont été intégrés au marché de maintenance du SDESM, assurant ainsi leur suivi et leur pérennité.

### Un choix économique et environnemental

Si l'éclairage solaire représente un investissement initial plus élevé, il s'avère rentable à long terme. Contrairement aux solutions filaires classiques, il ne nécessite aucune infrastructure souterraine, réduisant ainsi les coûts de génie civil et supprimant toute facture d'électricité.

Au-delà, l'éclairage solaire s'impose aussi comme une réponse adaptée aux aménagements de voirie et aux zones isolées, où le raccordement au réseau électrique serait trop complexe ou coûteux. Il est également pertinent lors de la rénovation d'un parc d'éclairage vieillissant, permettant d'éviter la remise en état de réseaux vétustes tout en assurant un éclairage efficace et durable.

### Un projet innovant, maîtrisé par le SDESM

Les travaux, réalisés en février dernier, ont été menés par l'entreprise Equans INEO avec les équipements du fournisseur Fonroche Lighting.

S'élevant à un montant total de 82 480 € TTC, l'opération s'inscrit pleinement dans la démarche du SDESM, qui accompagne les communes dans la modernisation de leur éclairage public en privilégiant des solutions performantes et respectueuses de l'environnement.

PATRICIA TORCOL

MAIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

L'installation de ces mâts solaires a représenté un investissement important, mais à terme, cela devrait nous permettre de réaliser des économies, puisque c'est le soleil qui paye l'électricité. Cette voirie avait besoin d'être sécurisée, et c'est donc une belle avancée, tant sur le plan environnemental qu'esthétique, car les matériaux sont très jolis. Le SDESM nous a très bien assistés, tout comme il l'a fait pour nos projets d'enfouissement de réseaux, rue des Dames-de-Poissy, rue Saint-Hubert et ruelle Beaudra. ■■■



## • La République de Seine-et-Marne 28 Avril 2025 – n°8200

> Actu du Département. Municipales 2026. *Listes paritaires élargies aux villages : malgré l'adoption de la loi, des maires vont manifester.*

# MUNICIPALES 2026. Listes paritaires élargies aux villages : malgré l'adoption de la loi, des maires vont manifester

Le 7 avril, le Parlement a adopté une loi étendant aux villes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire dès les municipales 2026. Opposés au texte, des maires ruraux de Seine-et-Marne participeront à une manifestation nationale le 23 mai.

### SEINE-ET-MARNE

Leur fronde n'aura pas été suffisante. Le 7 avril, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi étendant aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire aux élections municipales, et ce dès le prochain scrutin de mars 2026. Après de multiples suspensions de séance qui ont révélé des fractures au sein de la coalition gouvernementale, le texte a finalement été adopté par les députés dans les mêmes termes que celui approuvé par le Sénat le 11 mars.

### Parité homme-femme et fin du panachage

La proposition de loi, soutenue par l'Association des maires de France, celle des maires ruraux (AMF et AMRF), et l'association Intercommunalités de France, avait été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale il y a plus de trois ans, mais son passage au Sénat, puis son retour devant le palais Bourbon, ont entraîné une vive réaction de la part des maires des communes concernées par la réforme.

En Seine-et-Marne, une centaine d'entre eux ont lancé une pétition et manifesté devant la préfecture le 31 mars dernier



Le 31 mars, plusieurs élus de Seine-et-Marne ont manifesté devant la préfecture contre le projet de réforme « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales » pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le texte a été adopté le 7 avril. Photo transmise à la RSM77.

pour réclamer « le maintien du mode de scrutin actuel ». « Si la loi passe, elle obligera les 271 communes seine-et-marnaises concernées à respecter la parité et la mise en place d'un scrutin par liste », s'inquiétait Marième Tamata-Varin, maire de Yèbles, à l'origine de la fronde des maires ruraux. Je suis une femme, je suis pour la parité, mais généraliser ça par une réforme va freiner les bonnes volontés et forcer les électeurs à voter pour des listes figées. »

Alors que les communes de moins de 1 000 habitants représentent 70 % des communes françaises, et que 13 % de la population y vit, « les femmes ne représentent que 37,6 % de leurs conseillers municipaux, contre 48,5 % dans les communes de 1 000 habitants », a pointé la députée MoDem Delphine Lingemann, rapporteuse du texte, soutenue par l'AMF et l'AMRF. Avant la réforme, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient jusqu'ici élus au

scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec un système de « panachage », permettant aux citoyens de rayer certains noms. Une pratique parfois nommée « tir aux pigeons », dénoncée par certains élus parce qu'elle favorisait une démarche « punitive » envers des sortants. Désormais, les listes devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le texte voté intègre des aménagements censés tenir compte des spécificités des

petites communes. Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les listes seront « réputées complètes » même si elles comptent deux candidats de moins que le total légal. Dans « beaucoup de petites communes [...] il n'y aura qu'une liste, donc il n'y aura aucun choix pour les électeurs », a déclaré Jordan Guittot (RN), député de l'Aube. Une crainte partagée Marième Tamata-Varin, qui redoute que la réforme accentue la crise des vocations : « Pendant un an, j'ai réfléchi à passer la main et je n'ai pas trouvé de successeur. Aujourd'hui, établir des listes paritaires va davantage compliquer les choses, alors même qu'on galère à trouver des habitants motivés. Le timing est trop juste. »

« Tous les maires que nous avons interrogés nous ont mis en garde contre la faisabilité pour 2026 », a argumenté Agnès Firmin Le Bodo, députée Horizons signataire de l'un des amendements de report. En Seine-et-Marne, les députés Jean-Louis Thiérit (LR), Julien Limongi (RN), Béatrice Roulaud (RN) et Frédéric Valletoux (Horizons) se sont également prononcés contre le texte, même si ce dernier n'a pas pris part au vote. Mais coup de théâtre : les communistes, qui avaient d'abord critiqué un changement des règles à moins d'un an des prochaines municipales, ont finalement modifié leur vote lors de la seconde délibération du gouvernement. La réforme sera donc effective dès 2026.

« On ne va pas se laisser faire », assure Marième Tamata-Varin. Avec nos collègues franciliens, nous organiserons une grande manifestation le 23 mai devant le ministère en charge de la Ruralité. Dans les autres régions, les maires opposés à la nouvelle loi pourraient également manifester devant les préfectures. »

Maxime T'SJOEN et Maxime BERTHELOT

## • La République de Seine-et-Marne 28 Avril 2025 – n°8200

> Champeaux. En bref. *Exposition pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la victoire 8 mai 1945.*

### CHAMPEAUX

**Exposition pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la victoire 8-Mai-1945.** En collaboration avec la commune de Champeaux, l'Association des anciens combattants de la plaine briarde (AACPB) propose une exposition pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la victoire 8 mai 1945. Rendez-vous du jeudi 8 mai au samedi 10 mai, salle la Campéienne. Horaires : jeudi 8 mai (14h à 16h), vendredi 9 mai (scolaires uniquement, de 10h à 16h), samedi 10 mai (10h à 16h). Entrée libre.

## • La République de Seine-et-Marne 28 Avril 2025 – n°8200

> Fouju. Avis administratifs. *Instauration d'un DPU renforcé.*



Commune de FOUJU  
Instauration  
d'un DPU renforcé  
AVIS

Par délibération n°05/2025 en date du 7 avril 2025, le conseil municipal de Fouju a approuvé l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé dans les zones OAP telles qu'elles sont définies par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 février 2024. Cette délibération est consultable en mairie.

Jonathan WOCHENMAYER,  
Maire de Fouju.



> Reportage - Argentières : « *C'est deux fois le budget de la commune* » : la nonagénaire lègue 500 000 euros à son village à...une condition.

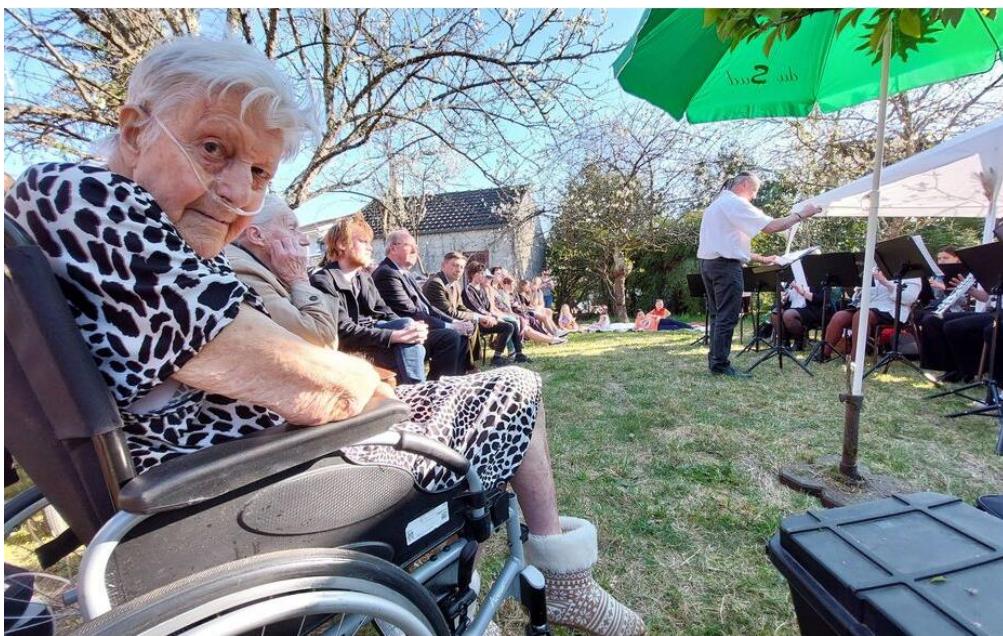
Reportage Seine-et-Marne

## « C'est deux fois le budget de la commune » : la nonagénaire lègue 500 000 euros à son village à... une condition

À 99 ans, Huguette Cocoual a légué tous ses biens à son petit village d'Argentières (Seine-et-Marne), à condition qu'un lieu culturel voie le jour grâce à cet héritage. Ce week-end, la nonagénaire a pu assister à l'inauguration de la future résidence d'artistes que deviendra sa maison.

Par Sébastien Blondé

Le 8 avril 2025 à 07h03



Argentières (Seine-et-Marne), le 5 avril. Huguette Cocoual, 99 ans, assiste à un concert, premier événement organisé dans son ancienne maison. Celle-ci va devenir un lieu culturel, conformément à sa volonté. LP/Sébastien Blondé

« C'est le travail d'une vie qui est transmis à la commune. » Quelle ne fut pas la surprise de Patrice Saint-Jalme (SE), le maire d'Argentières, une petite commune de 380 habitants située en plein centre de la Seine-Et-Marne, quand Huguette Cocoual a demandé à le voir, fin 2022. Depuis 1973- et pendant de longues années -la dame, qui va alors vers ses 97 ans, partageait son temps entre son appartement de la porte des lilas (Paris XIX<sup>e</sup>) et sa maison où elle passait les beaux jours à jardiner.

« Elle lui a alors annoncé qu'elle souhaitait donner tous ses biens à la commune, à condition de faire de sa maison un lieu culturel, en mémoire de son fils décédé en 2022 qui était férus de culture et surtout de musique classique, explique Loïc Pora, un des adjoints au maire. Cela fait deux ans qu'on y travaille. »

• FACEBOOK - Avril 2025

> Ouverture de la maison culturelle léguée par une habitante.

Moment très émouvant à Argentieres. Ouverture de la maison culturelle léguée par une habitante.  
Merci à elle. L'esprit village qui souffle à travers les générations.

Un moment magique dans ce qui fut la maison d'une vie .



> CCBRC. Évadez-vous, bougez, dégustez, respirez à plein poumons !

## Évadez-vous, bougez, dégustez, respirez à pleins poumons !

**À 1h de Paris,** au sud de la Seine-et-Marne, le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans le bien-vivre et l'authenticité.

Ressourcez-vous dans un environnement privilégié et découvrez le patrimoine bâti exceptionnel de ses 31 communes, entre autre le château fort de Blandy-les-Tours, la collégiale de Champeaux, le Château des Dames du Châtelet-en-Brie...

Laissez-vous séduire par des produits locaux, une bonne table et une nuit de charme en chambre d'hôte lors d'un week-end détente en famille ou d'un séjour tonifiant sur nos chemins de randos : le Val d'Ancoeur, le Chemin des Roses, les Gués de l'Yerres, la forêt de Villefermoy...



Pour en savoir +, rendez-vous sur  
[visiter.briedesrivieresetchateaux.fr](http://visiter.briedesrivieresetchateaux.fr)



Andrezel • Argentières • Beauvoir • Blandy-les-Tours • Bonbon • Champdeuil • Champeaux • Châtillon-la-Borde • Chaumes-en-Brie • Coubert • Courquetaine • Crisenoy • Échouboisains • Évry-Grégy-sur-Yerres • Féry • Fontaine-le-Port • Fouju • Grisy-Suisnes • Guignes • Le Châtelet-en-Brie • Les Ecrennes • Machault • Moisenay • Ozouer-le-Voulgis • Pamfou • Saint-Aléry • Sivry-Courtry • Soignolles-en-Brie • Solers • Valence-en-Brie • Yèbles

Suivez-nous sur

